

Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain

DÉLIBÉRATION D'ASSEMBLÉE : 25 MARS 2013

Objet : **TRIBUNAL DE COMMERCE**

Membres élus présents : MM. BAILLY - BALAGUER - BUGAUD - CAUCHOIS - CAUQUY - DRHOVIN - DUMAS - FONTENAT - FALCONNIER - FRATTA - GIREAU - GROSSAT - GUDERZO - LUGAND - MARMILLON - MERCIER - MONNET - PERRAUT - PHILIBERT - PIERROT - MME PRADEL - MM. REY - VERNE - VOISIN

TRIBUNAL DE COMMERCE

Intervention de M. Hervé PIERROT

Le Président Bailly a reçu M. Mansion, Président du Tribunal de Commerce, au sujet de la dotation de la Chambre en fonds de concours pour participer aux dépenses du Tribunal.

Le Président Mansion a expliqué que, "dans le contexte particulièrement tendu dans lequel se trouve la juridiction commerciale, les juges souhaitent accentuer encore leurs efforts en matière de formation et de rapidité dans la prise de décision".

Ainsi, le Tribunal présente une proposition de dotation de 12.300 €, orientée principalement vers l'équipement informatique, les moyens de communication et la documentation.

Compte tenu du contexte exposé, et eu égard à la qualité reconnue des travaux du Tribunal, le Bureau vous propose de porter exceptionnellement la dotation en fonds de concours à 12.300 € selon l'affectation proposée.

L'Assemblée,

- vu l'exposé du Premier Vice-président,

- vu le contexte exposé et eu égard à la qualité reconnue des travaux du Tribunal de Commerce,

- accepte de porter exceptionnellement la dotation en fond de concours à 12.300€ selon l'affectation proposée ci-dessus.

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus 36
- Nombre de Membres en exercice 36
- Nombre de Membres présents 24
- Nombre de voix pour 24
- Nombre de voix contre 0
- Nombre d'abstentions 0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Original signé

Original signé

Patrice FONTENAT
Secrétaire

Jean-Marc BAILLY
Président